

## ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

### TA VOIX, NOTRE FORCE!

#### NOTRE LISTE AU CSAL

- Dalila EL MEZDARI
- Erwan LUCAS
- Christine RENARD
- Patrice BRANCHEREAU
- Alison LE GOFF
- Pierre PAPIAU
- Madiana PALMIER
- Xavier BOULAND
- Nathalie POUTIER
- Mickaël LE ROUX
- Véronique CUSSET
- Thierry CHENE
- Gaëla VENNEVIER
- Sébastien BELAUD
- Doriane SAINVIL
- Jean-Michel GUEVEL
- Elodie GUEZAIS
- Sandrine BODIER
- Olivier LACOUR
- Anne CHARRON

**Du 1er au 8 décembre 2022**, les agentes et agents de la DGFIP, tout comme celles et ceux des 3 versants de la Fonction Publique voteront pour élire leurs représentantes et représentants du personnel dans les instances locales, nationales et ministérielles.

**Au vu des enjeux actuels**, rémunérations, carrières, missions, protection sociale, télétravail, retraites, etc, ces élections sont d'importance à plus d'un titre, pour la DGFIP, le ministère et la Fonction publique.

**Des militantes et militants largement élu·es**, en local comme au national, garantissent une représentativité forte, gage d'un contrepoids démocratique indispensable dans le contexte actuel de mutation du monde du travail et plus près de nous, de notre administration.

**Ce sont des instances refondues** suite à la loi de Transformation de la Fonction Publique du 06/08/2019 et ce à tous les niveaux.

Sans revenir sur les conséquences quant au fond, la fusion du Comité Technique (CT) et du Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail (CHSCT) donnera naissance à un Comité Social d'Administration (CSA) et une Formation Spécialisée (FS) en Santé Sécurité au Travail (SST) en local comme ailleurs.

**Pour faire face à cette évolution**, les militantes et les militants de Solidaires Finances Publiques 49 s'y sont préparés au mieux depuis ces 2 dernières années avec la participation comme experte et expert de jeunes militantes et militants lors des CT et des CHSCT afin qu'elles et qu'ils s'imprègnent des sujets DGFIP comme ceux propres à la santé, sécurité au travail et se familiarisent avec l'exercice du dialogue social.

Par ailleurs, cette démarche s'accompagne de formations internes :

- à la fois à Solidaires Finances Publiques notamment sur les nouvelles règles de gestion.
- et à l'Union Syndicale Solidaires sur l'approche de la SST et le fonctionnement des futures instances.

Concernant les sujets comme l'égalité professionnelle, les carrières, l'évolution des LDG, des formations sont déjà programmées afin de porter avec crédibilité les revendications des agentes et agents et de défendre les missions et les carrières.

**C'est donc une équipe, de femmes et d'hommes, unie et déterminée** qui relève le défi sur le terrain, dans les différents services de la DGFIP et dans les instances, pour la défense des intérêts moraux et matériels de ses mandant·es et pour la transformation sociale.

**La suppression des CAP Locales** pour des CAP exclusivement nationales ne doit pas laisser croire que désormais la défense des agent·es n'est plus assurée. L'expérience des élu·es locaux demeure et c'est conjointement avec les élu·es nationaux que cette défense se fera au bénéfice de toutes et tous.

Il n'est en effet pas question pour Solidaires Finances Publiques de se laisser enfermer dans un système cloisonné au détriment de ses mandant·es.

**Bien plus qu'un slogan «la force du nous» une réalité pour Solidaires Finances Publiques**

**Plus que jamais ta voix sera notre force !**

## Vos instances à compter du 1er janvier 2023

Comité Technique Local (CTL)  
DDFIP 49 = 9 sièges

Comité Hygiène Santé Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT)  
DDFIP 49 = 5 Sièges

Conseil Médical Départemental (CMD)  
ex Commission de Réforme  
représentant·es du personnel élu·es par les titulaires du CSA

Comité Social d'Administration Local (CSAL)  
DDFIP 49 = 10 sièges

Formation Spécialisée Santé Sécurité au Travail (FS)  
DDFIP 49 = 10 sièges  
Les Titulaires de la FS doivent être titulaires ou suppléant·es en CSA

Ce schéma départemental (CSAL, services déconcentrés) est dupliqué au niveau national (CSAR au niveau DGFIP et CSAM au niveau ministériel).

La représentativité Fonction Publique se calcule par l'addition de tous les résultats des votes dans chaque CSAM de chaque ministère.

Les CAP Locales sont remplacées par des CAP Nationales.

Les CAP Nationales sont constituées par catégorie. Une CAP Ministérielle est créée pour les AGFIP et AFIP.

- CAPN C : agent·es de catégorie C (administratifs et technique)
- CAPN B : agent·es de catégorie B (contrôleur·ses et géomètres)
- CAPN A : agent·es de catégorie A (IFIP, IDIV, IP et AFIPA)
- CCP1 : agent·es Berkani
- CCP2 : agent·es contractuel·les de tous niveaux

#### CDAS (Comité Départementale à l'Action Sociale)

Pas de changement. Le nombre de représentant·es par syndicat se fait en fonction du résultat obtenu au CSAL

- 3 votes au CSA :**
- CSA ministeriel (CSAM), je vote Solidaires Finances
  - CSA de réseau (CSAR), je vote Solidaires Finances Publiques
  - CSA local (CSAL), je vote Solidaires Finances Publiques
- 1 vote en CAP Nationale selon mon grade (ou en CCP), je vote Solidaires Finances**